

THE SANCTUARY GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 166 638 euros
Siège social : 33 boulevard Saint Martin, 75003 PARIS
793 052 499 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 934 936 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	934 936 euros
Report à nouveau antérieur :	-3 518 745 euros
Prélèvement sur le compte "primes d'émission, de fusion et d'apport"	2 583 809 euros

Le solde	0 euro

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 mars 2026

Cette résolution est adoptée par 166 638 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Société SANCTUARY CAPITAL
Représentée par M. Renaud NATAF
La Présidente

Signé par Renaud NATAF
Le 28 sept. 2026

Signed with
Universign doc_dEOm
tx_xnxXJrLl4G19

SAS THE SANCTUARY GROUP

Numéro SIRET : **79305249900084**

33 Boulevard Saint Martin

75003 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Certifiés Conformés
Pour la Présidente
SANCTUARY CAPITAL
Renaud NATAF**

Signé par Renaud NATAF
Le 28 sept. 2026

Signed with
Universign doc_7ed8
tx_xrxXJrL4G19

Siège social

15, rue de la bonne rencontre
77860 QUINCY-VOISINS
RCS MEAUX 415 079 557 00047
Tél. : 01 70 61 00 80

Moustiers Sainte Marie

Rue Olérys - BP4
04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE
RCS MANOSQUE 415 079 557 00039
Tél. : 04 92 74 66 09

Champigny

113 av. Général de Gaulle
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
RCS CRÉTEIL 415 079 557
Tél. : 01 43 97 28 54

AUDIT & STRATEGY SERVICE CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris et de Marseille et de commissariat
aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Paris
Sarl au capital de 72.000 € / TVA FR19 415 079 557

Comptes annuels

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)	117 431	71 410	46 022	64 108
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	11 750	5 083	6 667	
	Fonds commercial	75 500	20 199	55 301	9 826
	Autres immobilisations incorporelles	98 868	14 477	84 391	34 642
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	6 025 474	2 283 916	3 741 558	3 837 073
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	1 168 485	639 573	528 912	609 156
	Autres immobilisations corporelles	1 728 488	1 010 317	718 170	808 647
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	405		405	2 892
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	1 201 002		1 201 002	165 303
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	69 002		69 002	155 614
	Autres titres immobilisés	10 000		10 000	10 000
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	800 589		800 589	711 160
	Total de l'actif immobilisé (III)	11 189 563	3 973 566	7 215 997	6 344 315
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	100 280		100 280	90 219
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	900 975	124 337	776 637	478 794
	Autres créances	211 461		211 461	158 011
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	113 624		113 624	163 728
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	761 868		761 868	2 124 469
	Total de l'actif circulant (IV)	2 088 207	124 337	1 963 870	3 015 220
	Frais d'émission des emprunts (V)	46 948		46 948	91 421
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		13 442 150	4 169 313	9 272 837	9 515 064

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

69 002

155 614

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	166 638	139 733
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 374 499	
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	18 500	18 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(3 518 745)	(1 794 939)
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	934 936	(1 723 807)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 975 829	(3 360 512)
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques	416 926	810 646
	Provisions pour charges	8 792	1 080
	Total des provisions	425 718	811 726
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	1 366 220	3 717 430
	Autres emprunts obligataires	1 333 454	2 500 000
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 106 870	2 990 819
	Emprunts et dettes financières divers (2)	376 842	354 841
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	534 020	475 047
	Dettes fiscales et sociales	583 011	298 772
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	170 826	1 310 220
	Produits constatés d'avance (1)	400 047	416 721
	Total des dettes	6 871 291	12 063 850
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	9 272 837	9 515 064
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	934 936,43	(1 723 806,51)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	3 204 882	4 941 299
	(2) Dont emprunts participatifs		

RN

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	88 475		88 475	96 226
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	10 140 614		10 140 614	7 974 323
	Montant net du chiffre d'affaires	10 229 089		10 229 089	8 070 549
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			60 917	85 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			7 320	4 867	
Total des produits d'exploitation				10 297 325	8 160 416
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			54 323	43 752
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			138 219	137 704
	Variation de stock			(10 061)	(77 911)
	Autres achats et charges externes (1)			5 646 943	5 181 689
	Impôts, taxes et versements assimilés			76 151	83 647
	Salaires			1 969 717	2 181 793
	Cotisations sociales			410 193	495 991
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			894 745	856 545
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			13 815	104 106
	Dotations aux provisions			7 712	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			29 497	38 526
Total des charges d'exploitation				9 231 255	9 045 843
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 066 070	(885 427)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				26 752	35 830
- Redevances de crédit-bail immobilier					

RN

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 066 070	(885 427)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			33 905
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	7 243		29 688
	Reprises sur dépréciations et provisions	706 750		
	Différences positives de change			368
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			713 993	63 961
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	357 502		326 690
	Intérêts et charges assimilées (3)	492 130		552 610
	Différences négatives de change	92		715
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			849 723	880 015
RESULTAT FINANCIER			(135 731)	(816 054)
RESULTAT COURANT avant impôts			930 339	(1 701 481)
	Produits exceptionnels			543 625
	Charges exceptionnelles			567 030
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(23 406)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			(4 597)	(1 080)
Total des produits			11 011 318	8 768 001
Total des charges			10 076 382	10 491 808
RESULTAT DE L'EXERCICE			934 936	(1 723 807)
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 9 272 837 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 11 011 318 euros et un total charges de 10 076 382 euros, dégageant ainsi un résultat de 934 936 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Prime de remboursement sur emprunt obligataire

Les obligations émises par la société prévoient une prime de remboursement en cas de non-conversion des actions à l'échéance. Lorsque que la probabilité de non-conversion et donc de remboursement des obligations est élevé, le montant de la prime de non-conversion fait l'objet d'une provision pour risques et charges déterminée au prorata temporis de la durée de l'emprunt. A défaut, le montant de la prime de non conversion est indiquée en engagement hors bilan.

Une provision pour risque de paiement de la prime de non conversion a été constatée dans les comptes pour un montant de 368 717.36 €.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont repartis linéairement sur la durée de l'emprunt. Ainsi, les frais d'émission sont transférés en charges à répartir et une dotation de charges à répartir est constatée à la clôture de chaque exercice.

Frais pour l'obtention de nouveaux locaux

Les honoraires versés à des intermédiaires et les commissions d'agent immobiliers pour la recherche de locaux professionnels ayant permis la signature d'un bail commercial sont étalés sur la durée desdits baux.

Au 31 décembre 2025, le montant global des charges constatées d'avance sur ces frais s'élève à 92 427 €.

Fonds de commerce

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 4 270 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

Règles et Méthodes Comptables

- o Année de calcul : 2025
- o Taux d'actualisation : 3.5 %
- o Méthode de calcul : ANC 2021
- o Convention collective : Sport
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : INSEE 2018-2020 - donnees def.
- o Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) : 64 ans
- o Progression de salaires : 2 %
- o Taux de rotation : Faible
- o Taux de charges sociales patronales : Cadre 35 % / Non cadre 20 %

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Changement de méthode comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général (PCG) tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 applicable à compter du 1er janvier 2025.

- Les principes de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés (C. com. art. L. 123-14 et PCG art. 121-1 à 121-3).
- Les méthodes d'évaluation utilisées sont conformes au principe de prudence (C. com. art. L. 123-20).
- Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent, sauf mention spécifique ci-après.

Conformément au règlement ANC n°2022-06, nous avons appliqué pour la première fois les nouvelles dispositions comptables à la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025.

Cette application n'emporte pas de conséquences sur les comptes annuels antérieurs. En particulier :

- le résultat exceptionnel constaté dans les comptes de l'exercice précédent ne fait pas l'objet de retraitement selon la nouvelle définition prévue à l'article 513-5 ;
- les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Faits majeurs de l'exercice

Nouveaux établissements

Au cours de l'exercice la société a transformé le concept de trois établissement :

- le studio DRIP Monceau est devenu un studio Poses
- le studio Le Cecle Popincourt est devenu un studio Poses
- le studio Space St Antoine est devenu un studio Poses

Une opération de fusion a été réalisé avec la société Poses Yoga qui exploitait jusqu'à présent le studio Poses Marais.

Règles et Méthodes Comptables

Enfin, un fond de commerce a été acquis entraînant l'exploitation d'un nouveau studio Poses à St Lazare.

Différents sites

- **Siège social :**
 - 33 boulevard Saint Martin à Paris
- **Enseignes AQUA BY :**
 - Réaumur : 82 rue Notre Dame de Nazareth, 75003 Paris
 - Charonne : 4 rue Jules Vallès, 75011 Paris
 - Bastille : 21 rue du Faubourg St Antoine, 75011 Paris
 - Boulogne : 28 rue du Fief, 92100 Boulogne-Billancourt
- **Enseigne LE CERCLE :**
 - 6 rue de Clignancourt, 75018 Paris
 - 60 rue de Quincampoix, 75004 Paris
- **Enseigne POSES :**
 - 29 rue des Petites Ecuries, 75010 Paris
 - 28 B rue Popincourt, 75011 Paris
 - 50 rue de Monceau, 75008 Paris
 - 151 rue du Faubourg Saint Antoine, 75011 Paris
 - 21 rue des Filles du Calvaire, 75003 Paris
 - 28 rue de Chateaudun, 75009 Paris
- **Enseigne DECIBEL :**
 - 60 rue de Quincampoix, 75004 Paris
- **Enseigne SPACE:**
 - 6 rue de l'Echiquier, 75010 Paris
- **Enseigne DRIP :**
 - 29 rue des Petites Ecuries, 75010 Paris
- **Balnochisserie :**
 - 72 rue de la Fraternité 93230 Romainville

Opérations portant sur les obligations

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux opérations suivantes :

- Remboursement de diverses obligations simples pour un montant nominal de 500.000 €.
- Réalisation d'une augmentation de capital de 13 359 € par émission d'actions nouvelles pour un montant global, prime d'émission comprise de 2 318 320.86 €.
- Conversion d'obligations convertibles en actions pour 2 351 210 € (13 546 € de capital, 2 337 226.84 € de primes d'émission et 437.16 € de soulte)

Opérations portant sur les marques

Au 16 décembre 2025, les marques Poses, Decibel, Le Cercle et DRIP, ont été cédées à la société THE SANCTUARY NETWORK qui occupera désormais la fonction de franchiseur des marques précédemment citées.

Opérations de financement

Au 1er octobre 2024, un avenant a été conclu avec la société GYMLIB, qui met en relation les consommateurs et la société THE SANCTUARY GROUP.

Règles et Méthodes Comptables

La société GYMLIB a consenti a une avance de trésorerie de 1 500 000 € qui sera remboursé par compensation au terme de chaque mois.

Au 31 décembre 2025, le montant restant de l'avance s'élève à 97 923,08 €.

Aucun versement d'intérêt n'est prévu dans le contrat.

Souscription au capital

Au 19 décembre 2025, la société a souscrit aux nouvelles actions de la société THE SANCTUARY NETWORK par compensation de créances.

Opération de fusion

Au 12/11/2025, les associés ont approuvé la fusion prévoyant l'absorption de la société POSES YOGA avec effet rétroactif au 01/01/2025 d'un point de vue comptable et fiscal. La différence entre les titres de la société (164.301 €) et la valeur nette des bien et droits apportés (90.378 €) constitue un mali de 73.923 € inscrite à l'actif de la société.

Frais d'établissement

	31/12/2025	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement		46 022	
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL		46 022	

Les frais d'établissement sont inscrits à l'actif et sont amortis sur une durée de 5 ans.

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	75 500	ST ANTOINE / ST LAZARE
TOTAL	75 500	

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	117 431					117 431
	Autres	74 591		111 527			186 118
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	192 022		111 527			303 550
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	5 559 823		465 651			6 025 474
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 050 438		118 047			1 168 485
	Instal., agencement, aménagement divers	1 434 291		144 322			1 578 613
	Matériel de transport	38 325					38 325
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	103 893		7 656			111 549
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	2 892		405		2 892	405
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 189 661		736 082		2 892	8 922 852
FINANCIERES	Participations	165 303		1 200 000		164 301	1 201 002
	Créances rattachées à des participations	155 614		63 758		150 371	69 002
	Autres titres immobilisés	10 000					10 000
	Prêts et autres immobilisations financières	711 160		89 864		436	800 589
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 042 078		1 353 623		315 108
TOTAL		9 423 762		2 201 232		317 999	11 306 995

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	53 323	18 086		71 410
Fonds commercial	15 174	18 775	13 750	20 199
Autres immobilisations incorporelles	14 949	14 391	9 780	19 560
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	83 446	51 253	23 530	111 169
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	1 722 750	561 167		2 283 916
Instal technique, matériel outillage industriels	441 282	198 291		639 573
Autres Instal., agencement, aménagement divers	653 120	224 948		878 068
Matériel de transport	36 816	934		37 750
Matériel de bureau, mobilier	77 926	16 574		94 500
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 931 893	1 001 914		3 933 807
TOTAL	3 015 339	1 053 166	23 530	4 044 975

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

RN

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	69 002	69 002	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	800 589		800 589
	Clients douteux ou litigieux	7 700	7 700	
	Autres créances clients	893 275	893 275	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	757	757	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 938	1 938	
	Impôts sur les bénéfices	8 792	8 792	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 515	11 515	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	188 460	188 460	
	Charges constatées d'avance	113 624	113 624	
	TOTAL DES CREANCES	2 095 650	1 295 061	800 589
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	1 366 220		1 366 220	
	Autres emprunts obligataires	1 333 454	339 245	994 210	
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 106 870	833 186	1 211 184	62 500
	Emprunts et dettes financières divers	302 919	270 623	19 095	13 200
	Fournisseurs et comptes rattachés	534 020	534 020		
	Personnel et comptes rattachés	50 423	50 423		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 216	84 216		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	424 611	424 611		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 762	23 762		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	73 924	73 924		
	Autres dettes	170 826	170 826		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	400 047	400 047		
	TOTAL DES DETTES	6 871 291	3 204 882	3 590 709	75 700
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	327 286			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 448 454			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	15 913			

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	48 208			48 208
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	1 080	7 712		8 792
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	762 438	313 029	706 750	368 717
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	811 726	320 741	706 750	425 718
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	110 523	13 815		124 337
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	110 523	13 815		124 337
	TOTAL GENERAL	922 249	334 556	706 750	550 055
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		21 527 313 029	706 750	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					83 598	83 598
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				51 487	51 487
	Redevances Exercice				10 437	10 437
	TOTAL				61 924	61 924
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				9 631	9 631
	entre 1 et 5 ans				4 013	4 013
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				13 644	13 644
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				5 578	5 578
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				5 578	5 578
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		139 733,00	1,0000	139 733,00
	Emises pendant l'exercice		26 905,00	1,0000	26 905,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		166 638,00	1,0000	166 638,00

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	139 733			26 905	166 638
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				4 374 499	4 374 499
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	18 500				18 500
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 794 939)	(1 723 807)			(3 518 745)
Résultat de l'exercice	(1 723 807)	1 723 807		934 936	934 936
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(3 360 512)			5 336 341	1 975 829

Date de l'assemblée générale 29/04/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (3 360 512)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (3 360 512)

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 5 336 341

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		50 091
Autres créances		50 091
FOURNIS.RRR A OBTENIR	27 695	
MALI TECHNIQUE FUSION POSES	22 396	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		413 923
Emprunts obligataires convertibles EMPRUNT OBLIG. CONV. FIP CAPITAL OCA 2022 MCAPI	158 740	158 740
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit EMPRUNT BNP 00773 61007132 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	46 780 28 255	75 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FNP	110 853	110 853
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVIS. CONGES PAYES CHARGES SUR CONGES A PAYER IMPOTS ET TAXES A PAYER TAXE D'APPRENTISSAGE FORMATION PRO CONTINUE	48 448 10 533 5 641 1 649 3 024	69 296

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			400 047
Séances et abonnements vendus non utilisés au 31/12/2022		400 047	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			400 047

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		113 624	113 624
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			113 624

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2025
Charges à répartir sur plusieurs exercices		91 421		44 473	46 948
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts		91 421		44 473	46 948
Charges à étaler					

Les frais d'émission des emprunts obligataires ont été constatés en augmentation des charges à répartir. Ces frais sont répartis sur la durée des emprunts.

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures			
Professions intermédiaires			
Employés		53	
Ouvriers			
TOTAL		53	

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Nantissement du fonds de commerce en garantie et/ou en garantie complémentaire de différents emprunts. Les dettes bancaires sont de : Un dépôt de garantie a été versé à BPIFRANCE en garantie pour 25.000 €			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		19 222	
		19 222	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indemnités de fin de carrière		4 270	
		4 270	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		23 492	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Annexe au Bilan

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

En date du 30 juin 2021, la collectivité des associés a décidée d'émettre et d'attribuer à titre gratuit 1.100 BSPCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 27,03 € au profit de deux salariés pour 925 BSPCE et 175 BSPCE. Un des salarié concerné a quitté la société le 31 mars 2022 et n'a pas exercé ses 175 BSPCE dans le délai imparti.

Au 31 décembre 2023, les 925 BSPCE restants n'avaient pas été exercés.

En date du 6 décembre 2022, la collectivité des associés a délégué au Président la compétence à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit 4.321 BSPCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire. Au 31 décembre 2023, le Président n'avait pas fait usage de cette délégation de compétence.

Ainsi, l'augmentation de capital potentiel est de 925 actions à un prix de 27,03 euros représentant un montant global de 25002,75 euros incluant la prime.

OC Fast

Au cours de l'exercice 2021, la société à émise 400.000 obligations de 1 € de valeur nominale à échéance au 15 septembre 2027 avec possibilité de conversion à raison d'une action ordinaire de catégorie A en échange d'une obligation.

Obligations convertibles en actions (OCA)

En date du 4 août 2022, la collectivité des associés a décidée d'émettre les emprunts obligataires suivants :

- OCA de 1 505 000 € par voie d'émission de 150 500 OCA convertibles en actions A' (augmentation de capital qui résulterait de la conversion : 26 088 €)
 - Au 09/12/2025, 106 667 OCA ont été converties en 6 146 actions B.
- OCA de 900 000 € par voie d'émission de 90 000 OCA convertibles en actions A' (augmentation de capital qui résulterait de la conversion : 15 600 €)
 - Au 23/12/2022, 25 500 OCA ont été converties en 4 420 actions A'.
 - Au 09/12/2025, 45 714 OCA ont été converties en 2 634 actions B.

En date du 6 décembre 2022, la collectivité des associés a décidée d'émettre les emprunts obligataires suivants :

- OCA de 788 330 € par voie d'émission de 78 833 OCA convertibles en actions A' (augmentation de capital qui résulterait de la conversion : 13 664 €)
 - Au 09/12/2025, 55 872 OCA ont été converties en 3 218 actions B.
- OCA de 379 100 € par voie d'émission de 37 910 OCA convertibles en actions A' (augmentation de capital qui résulterait de la conversion : 6 571 €)
 - Au 09/12/2025, 26 868 OCA ont été converties en 1 548 actions B.

Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
				Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale						
SASU SANCTUARY EXPANSION		130	100,00	1	1	63 517
SASU THE SANCTUARY NETWORK		1 201 618	100,00	1 201 000	1 201 000	5 485
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1						
A. Total des filiales		1 201 748	200,00	1 201 001	1 201 001	69 002
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation						
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1						
B. Total des participations						
C. Total des filiales et des participations (A + B)		1 201 748	200,00	1 201 001	1 201 001	69 002
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale		Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SASU SANCTUARY EXPANSION			185 801	129		
SASU THE SANCTUARY NETWORK			403 249	618		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1						
A. Total des filiales			589 050	747		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation						
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1						
B. Total des participations						
C. Total des filiales et des participations (A + B)			589 050	747		

Produits et Charges exceptionnels

au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
78725000 - REP/PROV.REG.AMORT.DEROG.		
Totalisation		

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	AUCENTUR							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur AUCENTUR	4 825	5 748	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur AUCENTUR								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	4 825	5 748	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 825	5 748	100,00	100,00				

Arthaud & Associés Atlantique

19-21 Rue du commandant Cousteau
33100 Bordeaux



Paris – Lyon – Bordeaux – Marseille

THE SANCTUARY GROUP SAS

33 Boulevard Saint-Martin

73003 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société THE SANCTUARY GROUP SAS relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

A la clôture de l'exercice, des cessions de marques pour un montant de 1 000 000 euros ont été comptabilisées en chiffre d'affaires. Selon, le référentiel comptable ANC 2022-06, ces cessions auraient dû être comptabilisées en « Autres produits d'exploitation ». En conséquence, le chiffre d'affaires devrait être inférieur de 1 000 000 euros pour un montant net total de 9 229 089 €.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe à la page 11, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 24 février 2026

Arthaud & Associés Atlantique

Commissaire aux comptes

Laurence Versaille

✓ Certifié par  yousign

Laurence VERSAILLE

Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande Aquitaine